

Note de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET BUDGET PRIMITIF 2022

SMGA : budget 2022

PREAMBULE

Le cadre règlementaire du budget

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

- Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
- La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au comité syndical à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la structure, après l'adoption par l'assemblée délibérante des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget du SMGA comporte deux sections : fonctionnement et investissement.

Chaque section doit être en équilibre, en dépenses et en recettes.

Pour rappel, le calendrier budgétaire du SMGA est le suivant :

11 novembre 2021 = Bureau syndical - discussions sur les orientations budgétaires

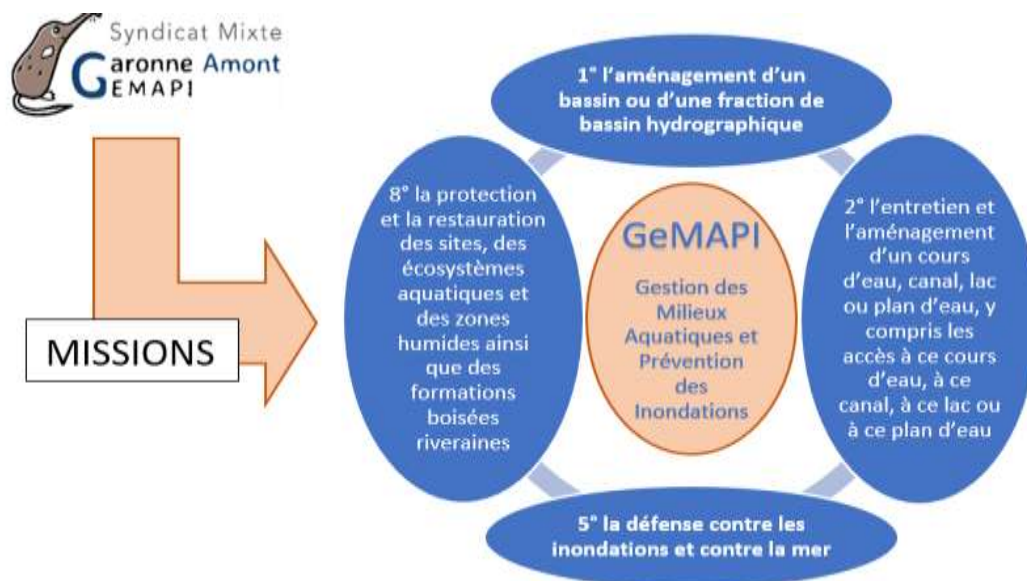
2 février 2022 = Envoi du rapport du DOB aux membres du bureau

3 février 2022 = Présentation des orientations budgétaires en bureau syndical

10 février 2022 = DOB en Comité Syndical

3 mars 2022 = Vote du budget.

CONTEXTE



Le budget primitif 2022 a été établi sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en comité syndical le 3 février 2022 et avec pour objectifs :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services à la population ;
- augmenter raisonnablement et progressivement la fiscalité ;
- de contenir la dette en décidant de ne pas recourir à l'emprunt.

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le budget primitif du SMGA pour l'exercice 2022 est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement.

Après une première année d'exercice 2020 incomplète, à la suite de la création du SMGA au 1/9/2019 et sa structuration progressive en 2020, l'année 2021 a été le 1er exercice comptable complet en fonctionnement du SMGA. En investissement, 2 grosses opérations se déroulant sur plusieurs exercices avaient été inscrites : l'étude globale confié au bureau d'étude EGIS à partir de février 2021 et l'appel à projet zones humides. L'activité a pu se dérouler, bien qu'elle ait été ralentie en partie, par effets de bords, par la crise sanitaire mondiale.

2022 sera un budget de transition, programmant la fin de l'étude globale, avant arbitrages sur les programmes d'actions pluriannuels qui seront construits en 2022.

Les orientations budgétaires présentées dans ce document permettent donc d'anticiper sur les actions proposées, en augmentant modérément la contribution des membres, en relevant en parallèle le niveau de service et l'ambition des projets du SMGA. Afin d'être cohérent avec le contexte présenté ci-dessus, pour 2022, le SMGA a fait le choix d'appeler une contribution auprès de ses membres qui demeure en dessous des ratios nationaux et encore plus des ratios des territoires de montagne. Les projets portés seront, sur le principe, des projets conditionnés à l'obtention de subventions, afin de permettre une surface d'intervention maximale tout en étant en cohérence avec les objectifs des financeurs, eux même en accord avec les documents cadre de la gestion de l'eau et du risque inondation (SDAGE, PGRI, SAGE, notamment).

L'établissement des plans d'actions cadres pluriannuels concertés qui découleront de ces études sont le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ils nécessiteront un temps d'études et de validation, avant la mise en place des premières actions opérationnelles, à partir de fin 2022-2023 et sur une durée longue.

LES CHIFFRES CLES DU SMGA : 173 COMMUNES - 4 EPCI MEMBRES 87 652 HABITANTS

Budget GEMAPI	
Missions	<u>La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle</u> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) • Conseil, études, interventions d'urgence • Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) • Appels à Projets • Gestion Patrimoniale : digues, ouvrages, zones humides, sur les volets GEMA et/ou PI • Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion
Effectifs au 01/01/21	3 agents dont 3 permanents 3 ETP 6 agents en insertion (CDDI) 4.5 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément
Effectifs au 17/01/22	5 agents dont 4 permanents (1 apprenti) 5 ETP 3 agents en insertion (CDDI) / cible 6.5 agents - 4.8 ETP 2.2 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément
Budget prévisionnel Fonctionnement 2020	515 000 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 179 610,63 €</i>
Budget prévisionnel Investissement 2020	180 000 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 34 712,54 €</i>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2021	889 560,63 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2022 de 162 638,78 €</i>
Budget prévisionnel Investissement 2021	576 429,54 € <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2022 de - 241 184,34 €</i>
Propositions Fonctionnement 2022	701 389,00 €
Propositions Investissement 2022	626 725,86€

RETOUR SUR LE BUDGET 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF

Après un budget 2020 qui avait été un er budget d'exercice partiel, le budget 2021 a été le 1er budget d'exercice complet du SMGA, constituant une année de stabilisation sur le fonctionnement du service, la première phase de recrutement étant achevée.

On constate dès lors une relative stabilisation du budget de fonctionnement, sur le niveau évalué lors de la mise en place, hors virement à la section d'investissement et provisions pour l'avenir. Le budget de fonctionnement a été réalisé à 44.71% en raison de moindres travaux sous-traités ou imprévus, d'un calendrier étalé de dépenses en fonctionnement de l'étude globale - prévue sur 2 ans qui mobilisera l'important virement à la section d'investissement en 2022 - et d'une créance de 2020 en cours pour 38 800€. Au global ces 3 items représentent près de 369 195,20 € soit 41.5 % non mobilisés.

Depuis le transfert de la compétence, le SMGA a œuvré pour améliorer l'efficacité du service tout en optimisant le coût de fonctionnement (le gain différentiel de 15% résiduel sur 2021 étant lié à une gestion raisonnable du fonctionnement) ; cela est donc passé par :

- une mutualisation des postes administratifs et techniques
- un renforcement du volet insertion et de l'encadrement de la brigade verte, reprise au 1^{er} mai 2020 qui a porté ses fruits en 2020 et 2021 (Résultats positifs tant sur la réalisation des chantiers que les sorties en 2021 du chantier d'insertion) ;
- un renforcement de l'effectif pour aider à la mise en place de la structure, au lancement de l'étude globale, aux réponses à 2 appels à projets et à la préparation de la candidature au PEP-PAPI ;
- un accompagnement transversal avec 2 prestataires Jardins du Comminges et Afidel.

Un bémol toutefois, le recrutement de personnel pour 2022 en CDIII semble très compliqué en ce début d'année.

En recettes, le budget de fonctionnement est réalisé à 62.60% notamment en raison de la bonne couverture en subventions du PPG Ger-Job et du financement de l'animation des postes.

En investissement, le budget 2021 est marqué par la mise en œuvre de nouveaux projets : étude globale pour la mise en place d'un PPG et d'un PEP-PAPI, appels à projet zones humides principalement, dont les dépenses sont étalées respectivement sur 2 et 4 exercices.

Ainsi s'il est réalisé à 53.72% en dépenses, le volet investissement n'est couvert qu'à 13,73% en recettes, en raison du décalage des soldes de subventions de l'étude globale, et du reste à charge non négligeable pour le SMGA.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	244 840,00	124 037,45	1 130,43	0,00	119 672,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	328 189,00	237 063,24	2 330,60	0,00	88 795,16
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 900,00	14 387,68	0,00	0,00	2 512,32
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		589 929,00	375 488,37	3 461,03	0,00	210 979,60
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	18 000,00	12 590,31	0,00	0,00	5 409,69
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	61 290,63				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		670 219,63	388 078,68	3 461,03	0,00	278 679,92
023	Virement à la section d'investissement (2)	216 624,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	2 717,00	2 717,00			0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		219 341,00	2 717,00			216 624,00
TOTAL		889 560,63	390 795,68	3 461,03	0,00	495 303,92
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	98 217,00	116 708,38	0,00	0,00	-18 491,38
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	611 633,00	439 186,43	0,00	0,00	172 446,57
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,66	0,00	0,00	99,34
Total des recettes de gestion courante		709 950,00	556 895,47	0,00	0,00	153 054,53
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		709 950,00	556 895,47	0,00	0,00	153 054,53
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		709 950,00	556 895,47	0,00	0,00	153 054,53
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 179 610,63				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	409 000,00	269 813,39	110 381,99	28 804,62
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	143 717,00	39 818,55	0,00	103 898,45
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	555 717,00	309 631,94	113 381,99	132 703,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	6 381,60	3 618,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	10 000,00	0,00	6 381,60	3 618,40
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	565 717,00	309 631,94	119 763,59	136 321,47
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	565 717,00	309 631,94	119 763,59	136 321,47
	Pour information	(2) 10 712,54			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	322 376,00	41 730,60	0,00	280 645,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	322 376,00	41 730,60	0,00	280 645,40
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	34 712,54	34 712,54	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	34 712,54	34 712,54	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	357 088,54	76 443,14	0,00	280 645,40
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	216 624,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	2 717,00	2 717,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	219 341,00	2 717,00		216 624,00
	TOTAL	576 429,54	79 160,14	0,00	497 269,40

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	394 256,71	G	556 895,47
	Section d'investissement	B	309 631,94	H	79 160,14
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	179 610,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	10 712,54 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	714 601,19	= G+H+I+J	815 666,24
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	119 763,59	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	119 763,59	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	394 256,71	= G+I+K	736 506,10
	Section d'investissement	= B+D+F	440 108,07	= H+J+L	79 160,14
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	834 364,78	= G+H+I+J+K+L	815 666,24

Principaux ratios

- 32% de charges générales, aucune charges financières et 61% de charges de personnel.
 - 338 500€ de contributions (taxe GEMAPI) des 4 Communautés de Communes, correspondant au seul auto-financement ;
 - les subventions (notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne), seront versées en décalage (1^{er} trimestre 2022 pour le fonctionnement, 3^{ème} trimestre pour l'investissement).
- Cela aboutit à un excédent de clôture du budget de fonctionnement de 162 638.76 €.
- Ce résultat va permettre de couvrir les dépenses de d'investissement pour 2021-2022, et de dégager un peu plus de 100 000 € pour couvrir le financement de la fin de l'étude globale par transfert à la section d'investissement, avec un reste à financer de 18 698.54€ (différence du Total Cumulé ci-dessus).

Marchés passés en 2021

Le SMGA a souscrit 3 contrats de partenariat via marchés publics :

- un contrat de prestations avec les Jardins du Comminges : 1 an de reconduction pour l'encadrement de l'atelier et chantier d'insertion des rivières : 73 704 € TTC
- un contrat de prestations avec Afidel pour l'accompagnement socioprofessionnel des salariés du chantier d'insertion rivières : 22 480 € TTC – 1 an de reconduction
- un contrat de prestations avec EGIS Eau pour l'étude d'état des lieux et de diagnostic pour la mise en place d'un programme de gestion globale du bassin versant de la Garonne : 389 946,00 € TTC (tranche ferme et optionnelle – notifié fin janvier 2021, tranche conditionnelle 1/10/2021)

BUDGET PRIMITIF 2022

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	701 389,00 €	626 725,86 €	1 328 114,86
Recettes	701 389,00 €	626 725,86 €	1 328 114,86

2022 sera un budget de transition, après 2021 qui était le premier budget opérationnel et va être une année de stabilisation sur le fonctionnement du service, la première phase de recrutement étant achevée.

Les actions portées par le SMGA s'inscrivent dans la logique de mettre en place rapidement les outils pluriannuels de gestion que sont le PPG et le PAPI.

Ainsi l'étude globale permettra de conduire ces 2 démarches de front, sur 2021 et 2022, pour la phase de construction des programmes.

L'appel à projet « zones humides » constitue une opportunité qui est menée sur 4 ans.

En parallèle, l'animation du PPG Ger Job se poursuit.

Toutefois, dès 2022 il semble pertinent d'anticiper la mise en place du PPG et du PEP-PAPI qui vont représenter un besoin de financement supplémentaire pour les nouvelles actions qui seront validées. A ce titre, une augmentation de 15% est proposée.

Des crédits sont réservés pour des opérations ponctuelles (interventions en urgence notamment, dont on peut évaluer la pertinence lors de la phase post-crue actuelle).

Les frais d'entretien des ouvrages qui seront identifiés GEMAPI d'ici mi-2022 seront des contraintes supplémentaires pour les prochains exercices.

Les orientations budgétaires présentées dans ce document permettent donc d'anticiper sur les actions proposées, en augmentant modérément la contribution des membres, en relevant en parallèle le niveau de service et l'ambition des projets du SMGA. Afin d'être cohérent avec le contexte présenté ci-dessus

Section fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	244 840,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	328 189,00	0,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 900,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		589 929,00	0,00	542 000,00	542 000,00	542 000,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	18 000,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	61 290,63		37 500,00	37 500,00	37 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		670 219,63	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	210 024,00		11 071,00	11 071,00	11 071,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	2 717,00		80 417,40	80 417,40	80 417,40
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		219 341,00		101 388,00	101 388,00	101 388,00
TOTAL		889 560,63	0,00	701 389,00	701 389,00	701 389,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						701 389,00

Un budget de fonctionnement de 701 389 €, avec une importante dotation à la section d'investissement. Hors volet dépenses imprévues ou programmées sur opérations, le fonctionnement demeure dans les niveaux du budget prévu lors de la mise en place du SMGA.

La masse salariale représente 35.68 % des dépenses réelles de fonctionnement, couverte à 76,8% par les recettes en subventions et aides. Elle demeure identique à la projection réalisée lors de la création du SMGA. Le montant du régime indemnitaire a été mis à jour par délibération en décembre 2021, en ajoutant le grade de technicien, sans évolution du régime par ailleurs.

Traitement brut de base / indiciaire	204 736 €
NBI	0 €
Régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE+CIA)	26 460 €
Charges patronales	53 256 €
Brut Global	284 452 €
Coût total (brut + charges)	204 736 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	98 217,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	611 633,00	0,00	589 275,00	589 275,00	589 275,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes de gestion courante		709 950,00	0,00	685 375,00	685 375,00	685 375,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		709 950,00	0,00	685 375,00	685 375,00	685 375,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		709 950,00	0,00	685 375,00	685 375,00	685 375,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						16 014,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						701 389,00

Les recettes de fonctionnement sont liées aux subventions concernent les contributions, l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour le PPG Ger-Job et les postes GEMAPI, la Région Occitanie, AEAG et Etat pour les postes PAPI, l'Etat et CD31 pour le volet insertion.

Une contribution de 389 275 € sera appelée en fonctionnement auprès des 4 EPCI composant le SMGA, ce qui correspond à une augmentation de 15% par rapport à l'exercice précédent.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	101 389,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	409 000,00	110 381,99	107 159,53	107 159,53	217 541,52
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	143 717,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	555 717,00	113 381,99	222 159,53	222 159,53	335 541,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	6 381,60	13 618,40	13 618,40	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses financières	10 000,00	6 381,60	43 618,40	43 618,40	50 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	565 717,00	119 763,59	265 777,93	265 777,93	385 541,52
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	565 717,00	119 763,59	265 777,93	265 777,93	385 541,52
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					241 184,34
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					626 725,86

Un budget d'investissement de 626 725,86 €

En termes d'évolution, ce budget est stable par rapport au prévisionnel 2021 en raison du lancement des études précitées, qui seront réalisées sur plusieurs années.

Le budget d'investissement couvre les opérations suivantes :

- « l'étude d'état des lieux et de diagnostic pour la mise en place d'un programme de gestion globale du bassin versant de la Garonne amont » (sur le périmètre du Syndicat Mixte Garonne Amont) pour 389 946,00 € (réalisation 2021-2022), financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Occitanie, le Conseil Départemental 31.
 - l'appel à projet « restauration des zones humides », avec un budget de 113 340 € TTC en investissement, financé à 80% par l'Entente pour l'Eau.
 - des dépenses pour études et travaux programmés avec une enveloppe de 60 000 € qui préparent le lancement possible des 1ères actions ou études en fin d'année (PEP-PAPI notamment).
 - Une enveloppe budgétaire d'investissement (30 000€) afin de permettre de mettre en place quelques actions ciblées a été dégagée.
- L'impact de la crue de début 2022 n'est pas encore pleinement mesuré (+50 000€ provisionnés).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	322 376,00	0,00	163 191,90	163 191,90	163 191,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		322 376,00	0,00	163 191,90	163 191,90	163 191,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	1 197,03	1 197,03	1 197,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	34 712,54	0,00	360 947,93	360 947,93	360 947,93
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		34 712,54	0,00	362 144,96	362 144,96	362 144,96
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		357 088,54	0,00	525 336,86	525 336,86	525 336,86
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	210 024,00		11 971,60	11 971,60	11 971,60
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 717,00		80 417,40	80 417,40	80 417,40
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		219 341,00		101 389,00	101 389,00	101 389,00
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		576 429,54	0,00	626 725,86	626 725,86	626 725,86

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	626 725,86
---	-------------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 101 389,00

Le financement de ces investissements repose sur :

- des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie, de l'entente pour l'eau, des Conseils Départementaux 31 et 65, du FCTVA qui sera reversé en décalage (année N+2).
- un autofinancement basé notamment sur les excédents du précédent exercice et les contributions

L'endettement en cours

Il n'existe pas d'endettement en cours pour cette jeune structure, démarrant son deuxième exercice budgétaire complet.

Synthèse

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 701 389,00	685 375,00
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) (si déficit) 0,00	(si excédent) 16 014,00
=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) 701 389,00	701 389,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) 265 777,93	626 725,86
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 119 763,59	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) (si solde négatif) 241 184,34	(si solde positif) 0,00
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) 626 725,86	626 725,86
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3) 1 328 114,86	1 328 114,86

Principaux ratios

Pour 2022, le SMGA a fait le choix d'appeler une contribution auprès de ses membres en augmentation de 15%, qui demeure bien en dessous des ratios nationaux et encore plus des ratios des territoires de montagne. Rappelons qu'initialement, elle avait été fixée à un bas niveau. Elle est pour 2022 d'un montant de 389 275 €, (4,44€ rapporté au nombre d'habitants). Le montant national moyen par habitant s'élevait à 8,20 € en 2019, un montant proche des estimations réalisées dans l'enquête AdCF (Assemblée des Communautés de France) de février 2018. 38% d'EPCI ont levé la taxe en 2019 et 28% ne financent que par cette taxe la GEMAPI sans appel au budget général. Pour les territoires des Alpes, le ratio de contribution est de l'ordre de 8€ par habitant, alors que sur des territoires fortement impactés par les crues, il peut être beaucoup plus élevés (exemple de près de 25€ dans les Pyrénées).

Les actions portées en 2022 en grandes lignes

Le principal chantier en cours consiste en la mise en place des programmes d'actions pluriannuels visant à une gestion opérationnelle globale et efficace sur les volets gestion des milieux aquatiques (par exemple : replantation d'arbres en berges, coupe de plantes invasives, etc.) et prévention des inondations (enlèvement d'arbres tombés dans les cours d'eau, étude pour la gestion des digues, étude de vulnérabilité, systèmes d'alerte locaux, ...).

Sur un territoire varié et diversifié, il faudra intégrer les potentialités et les contraintes réglementaires.

Si la phase de structuration semble longue, elle nécessite impérativement néanmoins un délai incompressible pour pouvoir mettre en place l'intégralité de la gamme des actions possibles par le Syndicat et notamment :

- Obtenir le droit d'intervenir : sur ses ouvrages propres (aucun à ce jour mais des systèmes d'endiguements à classer), par Déclaration d'Intérêt Général, dans un cadre d'urgence ou en cas de carence des propriétaires (compliqué),
- Bénéficier d'aides et de subventions dans le cadre des programme coordonnés, étayés techniquement et financièrement, ayant été construits dans un cadre concerté.

Les enveloppes budgétaires mises en place, avec les faibles marges disponibles, permettront de mettre en place quelques actions ciblées et amortir l'impact de la crue de début 2022.

